



. Soirée antillaise  
Bilan promenade du 24 juin

. ZPPAUP  
Antennes Relais

. Hangar à L'Aunay  
Voies vertes  
Poste Yvelines  
« Ex-»VNVM  
Parc Naturel Régional

. Enquête publique  
sur le SDRIF

La Maison Louis Carré

Devinette  
Bulletin d'adhésion

**Vous trouverez  
La Fourmi de Mars 2007  
sur notre site internet**

**[www.ema-montfort.com](http://www.ema-montfort.com)**



## Soirée Antillaise

**Samedi 24 novembre à 20h00**

**Salle des Fêtes d'Auteuil le Roi**

**Organisée par J.A.D.E. et E.P.A.R.C.H.E.**

**(20 euros apéritif et vin compris)**

Inscription à retourner à :  
Christine PAPE - 20 Chemin aux Bœufs - 78770 Auteuil le Roi  
Tél : 01 34 87 50 98  
Chèque à l'ordre de EPARCHE

Nb : EPARCHE est l'association de défense de l'environnement d'Auteuil le Roi



**Bilan de la promenade découverte du 24 juin 2007 « De Montfort à la Maison Jean Monnet par les chemins de traverse »**

*Le temps était clément pour cette matinée de promenade. Un bon petit groupe était au départ Place du Palais, adultes et enfants. Après avoir longé le château de Groussay, nous sommes passés parmi les champs de maïs et de coquelicots, admirant au passage le panorama et les belles maisons nichées au creux de cette plaine d'Ile de France.*

*A l'intersection des lignes haute tension, petite explication sur le Poste Yvelines et le tracé potentiel de la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, association de défense de l'environnement oblige !*

*Enfin, la visite de la Maison Jean Monnet a permis de reposer les marcheurs avant le retour sur Montfort vers 14 heures.*

*Le charme et la situation privilégiée de notre région se prêtent merveilleusement bien à la joie de marcher ensemble le long des chemins. Expérience à renouveler en 2008, avec un pique nique cette fois ci !*

La Présidente.  
Dominique DUVAL



Le rapport du Commissaire Enquêteur sur la révision de la Z.P.P.A.U.P. a été rendu le 27 juillet 2007, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 juin au 7 juillet dernier.

E.M.A. est intervenu dans le cahier de l'enquête publique et a émis des remarques concernant les domaines suivants :

→ présentation du dossier

.Information et consultation insuffisantes

. Gêne à la mise en perspective de l'actuelle ZPPAU avec la future ZPPAUP

.Présentation graphique peu lisible

→ périmètre de la ZPPAUP

. Pas d'information sur la surface de la ZPPAUP

. Secteur d'équipements publics et d'habitat pavillonnaire

. Terrains de l'ancienne décharge brute non contrôlée de Montfort l'Amaury

. Domaine du Château de Groussay

. Hôpital de Montfort l'Amaury

→ Observations complémentaires

. Antennes relais de téléphonie mobile

. Cônes de vue

Le document intégral est en ligne sur le site de E.M.A.

Nous avons noté une remarque pleine d'humour inscrite dans le cahier d'enquête publique par un montfortois: « *L'information sur l'enquête publique répond strictement aux obligations réglementaires, ce qui fait que 95% de la population n'est pas au courant !...* »

Le compte rendu de conseil municipal du 11 septembre ne retranscrit pas la fin des conclusions du Commissaire Enquêteur (souci d'économie de papier ?). **Voici donc la fin de ces conclusions ci-contre.**

E.M.A. aurait souhaité que les « recommandations » ci contre soient des réserves: en effet, une « réserve » doit être levée par la commune ; une « recommandation » est suivie...ou pas !!!

Le contrat d'implantation de l'antenne dite « Bardin » place Lebreton arrivait à échéance été 2007.

EMA avait adressé en mai 2007 un courrier avec accusé de réception qui concluait par :

« .. Dans la gestion de ce dossier, nous vous demandons :

- de respecter le principe de précaution en faisant procéder à toutes les mesures de rayonnement utiles et en les publiant (notamment au voisinage des antennes de La Guinande, de la Place Lebreton, de la promenade des Tours et de la route de St Léger) ;

- de sécuriser l'antenne de la promenade des Tours (nous ne pouvons imaginer que, Bouygues émettant en infraction à la décision du Tribunal, la non sécurisation du pylône vise à laisser penser qu'il n'y a ni alimentation électrique, ni rayonnement) ;

- de protéger l'environnement et l'urbanisme ;

- de ne pas sacrifier l'intérêt général à des intérêts budgétaires de court terme ;

- de faire participer les municipalités de Méré, Grosrouvre, Les Mesnuls, Bazoches, Galluis à cette réflexion.

Nous restons à votre disposition et à celle de votre Conseil municipal pour participer à la concertation que nous souhaiterions vous voir ouvrir. .. »

Ce courrier est resté sans réponse. Et le contrat de l'antenne Place Lebreton a été renouvelé en date du 24 août 2007 (cf site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)) pour une durée d'au moins 10 ans.

Quant à l'antenne dite « des Tours », son sort n'est toujours pas fixé. Même si Bouygues a mis en route son installation en dépit du référé suspensif, la procédure au fond est en cours.

**Fin des conclusions du Commissaire Enquêteur**  
**suite à l'Enquête Publique sur la révision de la ZPPAUP**

-----

« ...Compte tenu de ce qui précède, j'émetts un **avis favorable** au projet de révision de la ZPPAUP sur la commune de Montfort l'Amaury, **en l'assortissant des recommandations suivantes :**

- **le terrain de l'ancienne décharge située au lieu-dit du Bois Nivet devra faire l'objet, dès que possible, d'une étude particulière qui permette d'en définir d'une manière indiscutable, les possibilités constructives (nature des déchets contenus et traitement approprié) et d'en arrêter, via le PLU en projet, le statut définitif.**

- **une attention particulière devra être portée au nombre et à la situation topographique des cônes de vue tels qu'ils figurent dans le projet de modification de la ZPPAUP ; ils pourront être réexaminés au regard de ce que contient (indûment peut être) l'actuel POS et des observations (autres que polémiques) qui ont été faites par les visiteurs ; en multiplier inconsidérément le nombre n'est pas de circonstance, mais un enrichissement ponctuel peut être envisagé.**

- **la commune doit continuer à soutenir sa candidature pour figurer dans le PNR de la Vallée de Chevreuse ; ce sera un appui fort au projet en cours et une confirmation de la pertinence de la voie prise.**

- **l'ensemble des prescriptions du projet de modification de la ZPPAUP devra être repris dans l'élaboration du PLU en projet pour en devenir un élément ayant force de loi. »**

A noter qu'un nouveau rapport international vient de paraître sur les effets des ondes en général et de celles de la téléphonie mobile en particulier. Il s'intitule « Bioinitiative Report » et peut être consulté à l'adresse suivante :

[www.bioinitiative.org](http://www.bioinitiative.org).

Ce rapport conclut que les normes définies dans la plupart des pays sont très insuffisantes pour assurer la protection des populations. Les associations Priartem et Agir pour l'Environnement relaient ces informations et espèrent que ce rapport amènera les pouvoirs publics français à prendre au sérieux les inquiétudes régulièrement exprimées par certains experts scientifiques.

## HANGAR A L'AUNAY BERTIN



La SCEA La Ferme de Chateluis a obtenu en 2005 un permis de construire pour implanter dans l'Aunay Bertin un hangar d'environ 480 m2 et 7,65 mètres de hauteur. Des riverains ont porté le dossier devant les tribunaux et ont gagné en première instance, le juge ayant considéré que le hangar était trop éloigné du bâtiment d'exploitation ; ils ont obtenu des dommages et intérêts à verser par la commune et le pétitionnaire.

En conseil municipal du 11 septembre 2007, la commune a décidé de faire appel de cette décision.

## VOIES VERTES



La commune de Bazoches sur Guyonne lance en son nom l'étude de faisabilité des voies vertes, en convention avec sept autres communes (Galluis, Les Mesnuls, Mareil le Guyon, Méré, Montfort l'A., La Queue lez Y., St Rémy l'Honoré). Les enquêtes de faisabilité devraient être terminées mi-2008. Les premières réalisations devraient voir le jour fin 2008-début 2009, selon un plan triennal financé en partie par le Département et la Région. Cet aménagement a pour objectif de faciliter les trajets inter-villages sans avoir à utiliser les voitures.

## POSTE YVELINES



J.A.D.E. a transmis à la presse, le 9 octobre dernier, le communiqué ci-dessous :

### POSTE ELECTRIQUE « YVELINES » : JADE VOTE LE POURVOI EN CASSATION

Réunies en conseil d'administration le 27 septembre dernier, les associations de J.A.D.E. ont voté majoritairement pour le pourvoi en cassation, auprès du Conseil d'Etat, sur l'ordonnance, en date du 20 septembre 2007, ayant refusé la suspension du permis de construire.

Une procédure au fond est en cours, mais ne permet pas l'arrêt des travaux. Aussi J.A.D.E. et Méré Environnement avaient engagé, conjointement le 6 août 2007, un référé suspensif sur l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et un autre sur le Permis de construire.

Ces deux procédures ont été rejetées par le Tribunal Administratif de VERSAILLES aux motifs que l'urgence n'était pas démontrée. Argument étonnant lorsque l'on a constaté que, malgré la procédure en cours sur le fond, RTE avait démarré les travaux de construction du poste et que depuis l'été l'on travaillait jour et nuit sur le chantier. Comme si RTE voulait rendre toute décision de justice inopérante puisque le poste serait construit. Cela s'appelle « la politique du fait accompli ».

Ainsi nous justifions notre appel et confirmons notre volonté d'utiliser tous les recours prévus par la Loi qui, en principe, devrait s'appliquer à tous !

JADE ne manquera pas également de demander à Monsieur le Préfet des Yvelines pour quelles raisons la procédure de classement de la Plaine de JOUARS - que le Préfet Bernard PREVOST s'était engagé à conduire conjointement à celle du Poste « YVELINES », plus connu sous le nom de « BAGOT »- est au point mort depuis des années. L'Etat n'est il pas tenu par la parole et les écrits de ses représentants?

## « Ex- » VNVM appelée désormais « LIAISON SEINE AVAL- ST QUENTIN EN YVELINES »



Résumons !

- la Conseil Régional propose dans le futur SDRIF des déviations locales de village, ce que souhaitent les associations de défense de l'environnement,

- le Conseil Général a voté à l'unanimité début 2007 une 2X2 voies sur le plateau qui stopperait au niveau de la N12 : où s'écoulera le trafic engendré par cet axe rapide (N12 déjà très chargée) sinon dans nos villages ?

- L'Etat veut l'implantation de deux opérations d'Intérêt National (O.I.N.), l'OIN « Mantois Seine Aval » et l'OIN « Saclay SQY ».

### DONC

**La VNVM n'a jamais été prévue pour délester le trafic dans nos villages (c'est un prétexte « vendeur » auprès de la population locale) mais pour drainer un trafic international et relier deux pôles de développement. Elle a même changé de nom....**

## PARC NATUREL REGIONAL



Le Parc National Régional de la Vallée de Chevreuse a pour volonté de s'agrandir. Un certain nombre de communes - dont Montfort l'Amaury - ont délibéré en conseil municipal afin de participer aux travaux de rédaction de la nouvelle charte : des commissions vont se tenir jusqu'à la fin de l'année, groupe de travail rassemblant représentants du PNR, des communes candidates et de l'association de l'Union des Amis du Parc.

Cependant, la participation d'une commune à ces travaux ne l'engage pas à intégrer ultérieurement le Parc naturel : **une fois la Charte rédigée, les communes la signeront, et intégreront alors le Parc, ... ou se retireront du projet !**

Plus d'infos sur :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr>

<http://amis-parc-chevreuse.chez-alice.fr>

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVISION DU S.D.R.I.F.

Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, désormais rebaptisée « Liaison Seine Aval- St Quentin en Yvelines »... Opérations d'Intérêt National... Poste Yvelines.... Tous ces « chantiers » vont aboutir à une urbanisation de notre environnement.

### Que voulez vous ? Que souhaitez vous ?

C'est le moment de l'exprimer lors de l'enquête publique sur la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France. Ce projet, voté par le Conseil régional le 15 février 2007, n'est pas encore définitif. C'est désormais à chaque Francilienne et chaque Francilien qui le souhaite d'en prendre connaissance et de faire ses remarques pour le faire évoluer. Vos observations écrites seront analysées par une commission d'enquête composée de 19 membres totalement indépendants. Au printemps 2008, le président de la commission d'enquête rendra sur cette base un rapport et un avis au président du Conseil régional. Selon les conclusions de l'enquête, le Conseil régional pourra éventuellement modifier le projet avant de l'adopter, en vue d'une approbation définitive par l'Etat, par décret en Conseil d'Etat.

### L'enquête publique se tient du 15 octobre au 8 décembre 2007

#### Où consulter ce dossier d'enquête ?

- Au Conseil régional, siège de la commission d'enquête 35 bd des Invalides, 75007 Paris.
  - Dans les 187 lieux d'enquête répartis dans toute l'Ile-de-France (dans notre secteur, Houdan / Le Perray en Y. / Montigny le Bx / Rambouillet)
- Sur le site [www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique](http://www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique).

**Mais chaque Mairie d'Ile de France a reçu le document : il doit être consultable sur demande, c'est un document PUBLIQUE**

#### Comment faire part de vos observations ?

- Par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête pour la révision du Sdrif, 35, boulevard des Invalides, 75007 Paris.
- Sur les registres d'enquête déposés dans les 187 lieux d'enquête.
- Directement à un commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences.
- Les observations ne peuvent pas être adressées par courrier électronique.

Pour plus d'informations sur le SDRIF, consulter le site [www.iledefrance.fr/sdrif](http://www.iledefrance.fr/sdrif)

#### Quel commerce se trouve aujourd'hui à la place de l'enseigne « Coville brocanteur » ?



#### Un peu de tourisme : La Maison Louis Carré à Bazoches sur Guyonne

Louis Carré, galeriste d'art moderne, était un ami de Jean Monnet. Séduit par la région, il décida de construire une résidence sur un terrain situé en face de la maison de son ami. Il connaissait bien Le Corbusier mais trouvait qu'il utilisait trop le béton. Il rencontra donc Alvar Aalto, architecte moderne très apprécié en Finlande. Le permis fut déposé en 1956 et l'emménagement eut lieu en juin 1959. Cette maison peut être considérée comme le pendant de la Maison Le Corbusier à Poissy. C'est le seul édifice d'Alvar Aalto en France.  
<http://www.maisonlouiscarre.fr>

✂

#### BULLETIN D'ADHESION FAMILIALE

Je soussigné .....

Demeurant .....

(Adresse électronique : )

Souhaite adhérer à l'Association **E**nvironnement à **M**ontfort l'**A**maury

Veillez trouver ci-joint mon règlement \* de ..... Euros pour l'année 2007.

A ....., le .....

Signature : .....

Cotisation 2007 25 Euros

\* par chèque à l'ordre de E.M.A.